



SNUDIFO

Section de Lot et Garonne

9-11 rue des frères Magen – BP 60232 – 47006 AGEN CEDEX 6
Tél : 05 53 47 24 72 | snudi47@fo-snudi.fr | <http://snudifo47.net>

Syndicat des Instituteurs, Professeurs des Écoles, EVS et AVS

À propos de la grève du 31 janvier

Le 7 février 2013, lors d'une réunion conclusive sur « les parcours professionnels, carrières et rémunérations », la ministre de la Fonction publique doit faire une annonce sur les pistes et propositions qu'elle entend mettre à la négociation.

Avant d'appeler à une quelconque action, a fortiori une grève, il semble nécessaire pour FO, premier syndicat de la Fonction Publique d'État, de connaître les intentions précises du gouvernement sur le pouvoir d'achat et le déroulement de carrière des agents publics.

Ceci dit, le contenu de la plate-forme d'appel CGT - FSU - Solidaires à la grève du 31 janvier ne peut qu'interpeller par son caractère flou et ses impasses sur des questions majeures ; à l'évidence, ce manque de clarté revendicative, **à l'exception notable de la question du jour de carence**, témoigne soit d'une volonté de ne pas embarrasser le gouvernement, attitude plus politique que syndicale, soit de la difficulté de ces 3 syndicats à se mettre d'accord entre eux, ce qui, dans tous les cas, ne peut permettre de construire un rapport de force pour aboutir à des avancées sérieuses.

Que demande donc cet appel CGT - FSU - Solidaires à la grève le 31 janvier ?

- un moratoire immédiat sur les suppressions d'emplois et des créations partout où cela est nécessaire,
- une augmentation urgente de la valeur du point d'indice,
- l'abrogation du jour de carence,
- l'amélioration du fonctionnement de la Fonction publique et des services publics.

Demander un « moratoire sur les suppressions d'emplois », c'est, selon la définition de moratoire, demander une « suspension provisoire » des suppressions d'emplois, autant dire accepter qu'elles continuent tôt ou tard... Singulière revendication à l'heure où la RGPP (la révision générale des politiques publiques par laquelle le précédent gouvernement a supprimé des centaines de milliers de postes), rebaptisée MAP (Modernisation de l'Action Publique), poursuit les suppressions de postes dans la Fonction publique.

Comment comprendre le silence assourdissant de l'appel sur l'acte III de la décentralisation dont l'une des premières conséquences est l'annonce dans le projet de loi de refondation de l'École du transfert aux régions de la carte des formations professionnelles et de l'orientation scolaire, c'est-à-dire un coup majeur au cadre national de l'enseignement public avec, à brève échéance, la menace de la fin du statut de fonctionnaire d'État des professeurs des lycées professionnels et des Conseillers d'Orientation - Psychologues.

Prétendre revendiquer « l'amélioration du fonctionnement de la Fonction publique et des services publics » en faisant l'impasse totale sur les coups portés, c'est quand même singulier !

Sur la revendication d'augmentation salariale, aucun montant minimal n'est avancé... Doit-on comprendre que c'est à partir de ce que proposera l'Etat patron que l'on devra négocier ? **Pourquoi ne pas formuler une revendication précise, 5% d'augmentation minimum par exemple ? Pourquoi ne pas dénoncer**

les augmentations à répétition de la retenue pour pension qui diminuent notre salaire net année après année ?

Enfin, ce n'est qu'une journée d'action, il n'y a pas d'appel à une grève franche : chaque syndicat, dans chaque service de la Fonction Publique, peut appeler à faire grève un jour, une heure, ou simplement à participer à un rassemblement...

Avec une telle approche, qui peut croire que cette journée d'action pèsera sur les annonces de la ministre de la Fonction publique le 7 février prochain ?

Bien sûr, certains syndicats vont apporter localement toutes les revendications possibles et imaginables pour entraîner dans cette journée d'action... Comme le SNUipp 47 qui demande « une vraie refondation » (et surtout pas l'abandon du projet de décret de modification des rythmes scolaires) derrière laquelle chacun peut y mettre ce qu'il veut : ce n'est pas la cacophonie qui fera avancer les revendications ni qui changera ce que va annoncer la ministre de la Fonction Publique.

FO ne souhaite pas s'inscrire dans des journées sporadiques ou « saute-mouton » aux revendications imprécises qui ont depuis longtemps démontré leur inefficacité. Chacun sait que ces actions « fourre-tout », sans revendications ciblées et précises, n'ont jamais permis d'obtenir une quelconque avancée quand elles n'aboutissent pas au final à diviser et à démoraliser les salariés.

Voilà pourquoi FO n'a pas signé l'appel au 31 janvier.

Oui, il va falloir aller à la grève, la grève franche, pour nos revendications salariales et en défense du statut de fonctionnaire, mais une grève sur des bases claires, condition première pour rassembler largement, et établir un vrai rapport de force.

N'est-ce pas dans la clarté et la précision de la revendication du retrait du projet de réforme des rythmes scolaires Peillon que la grève du 22 janvier des enseignants des écoles parisiennes a puisé sa force ? N'est-ce pas la voie à suivre à tous les niveaux ?

C'est la position de Force Ouvrière, chacun restant libre de se faire sa propre opinion.